

Le Conseil Municipal de la Commune de Blesle s'est réuni le 25 octobre 2019 à 20h30. Etaient excusés : Messieurs Jacques Barraud, Marc Godfrin et Patrice Douix et Madame Lucie Chappe. M. Godfrin et P. Douix ayant donné pouvoir à P. Gibelin et S. Granet.

#### CAMPING MUNICIPAL

Suite aux derniers éléments fournis, la municipalité a pris les dernières décisions concernant la délégation de la gestion du camping municipal à une société privée. Le choix à faire était entre la location avec option, l'achat, l'achat différé ou une solution mixte location + vente des équipements de gestion et équipement de services qui seront installés au camping. Le choix du conseil s'est porté vers la location avec option. La mairie loue les équipements sur 24 mois puis a le choix entre poursuivre la location ou racheter tous les équipements. Le loyer annuel sera de 12 092 € auquel seront ajoutés les frais de maintenance pour un montant de 2400 € soit un total annuel de 14 492 €. En contre partie, la société reversera 75 % des recettes annuellement à la Mairie. Le camping restera toujours un camping municipal mais sera ouvert toute l'année et fonctionnera par un système de badge. La mairie restera gestionnaire de la location des chalets et mobil homes.

#### CHARTRE QUALITE PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Le Conseil Municipal a accepté de signer la charte qualité des plus beaux villages de France suite à l'obtention du maintien du label pour 6 ans.

#### SUBVENTION CONGRES DEPARTEMENTAL SAPEURS POMPIERS

M. Francis Boudet a présenté la préparation du congrès qui aura lieu les 26 et 27 juin 2020.

Le vendredi se déroulera une exposition de véhicules anciens, l'habituelle cérémonie religieuse, un apéritif dinatoire pour les invités et à 21 h aura lieu un concert dont les bénéfices iront au profit de l'œuvre des pupilles avec Bernard Oudoul.

Le samedi 27 juin, se déroulera les élections des membres du bureau de l'UDSP suivies de l'Assemblée Générale. Les autorités seront accueillies à 10h00. Diverses animations seront organisées en attendant la cérémonie Place du Vallat et le défilé des troupes et des véhicules à 12h30. Dans l'après-midi il y aura les manœuvres des JSP et du GRIMP ainsi qu'un spectacle des sapeurs-pompiers du Rhône. Le congrès se terminera par une soirée de gala et un repas dansant.

Au niveau du budget, les recettes seront dégagées principalement par le concert, les repas du samedi, les buvettes et les divers exposants. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 36500 €.

La Mairie a acté une subvention maximale de 10 000,00 € que l'amicale utilisera totalement ou partiellement en fonction des recettes réalisées.

#### ADRESSAGE LA BESSIERE

17 personnes ont répondu suite au questionnement de la Mairie au sujet de l'adressage à la demande des opérateurs, de la Poste et des Secours.

Les plaques de rues et les numéros seront commandés, pris en charge par la mairie et seront à disposition des habitants. Ceci est une proposition que les habitants sont libres d'utiliser ou non. La suite de l'adressage fera l'objet d'une commande groupée pour l'ensemble de la commune restant à traiter auprès d'un organisme compétent.

## DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés N° G175 et G554 à Blesle et F1451 à La Bessière sont laissés libres à la vente.

## QUESTION DIVERSES

La Municipalité a accepté le renouvellement de l'autorisation de la terrasse du Bar de La Tour pour une durée identique à la précédente soit 3 ans.

Deux panneaux seront mis en place sur le chemin du rivet pour signaler l'habitation et un rappel à la loi sera fait pour l'utilisation de ce chemin d'exploitation.

Une dernière estimation pour l'aire de co-voiturage est arrivée, se rapprochant de l'enveloppe prévue.

Concernant la DETR le dossier de demande doit être déposé au 1<sup>er</sup> décembre. Les membres du Conseil Municipal sont invités à réfléchir dans quelle domaine un dossier pourrait être déposé.

Une subvention de 100,00 € sera versée à l'association OSI suite à la demande d'une habitante de Blesle sensibilisée aux missions humanitaires menées notamment au Cambodge et auxquelles elle prendra part prochainement.

Le Téléthon de Lempdes a demandé l'autorisation de passage d'une randonnée moto sur la Commune de Blesle et la municipalité a donné son accord.